

# Centre de Réadaptation Cardiolgique et Pneumologique de Franche-Comté



« **La Grange-sur-le-Mont** »



Unité d'Héricourt

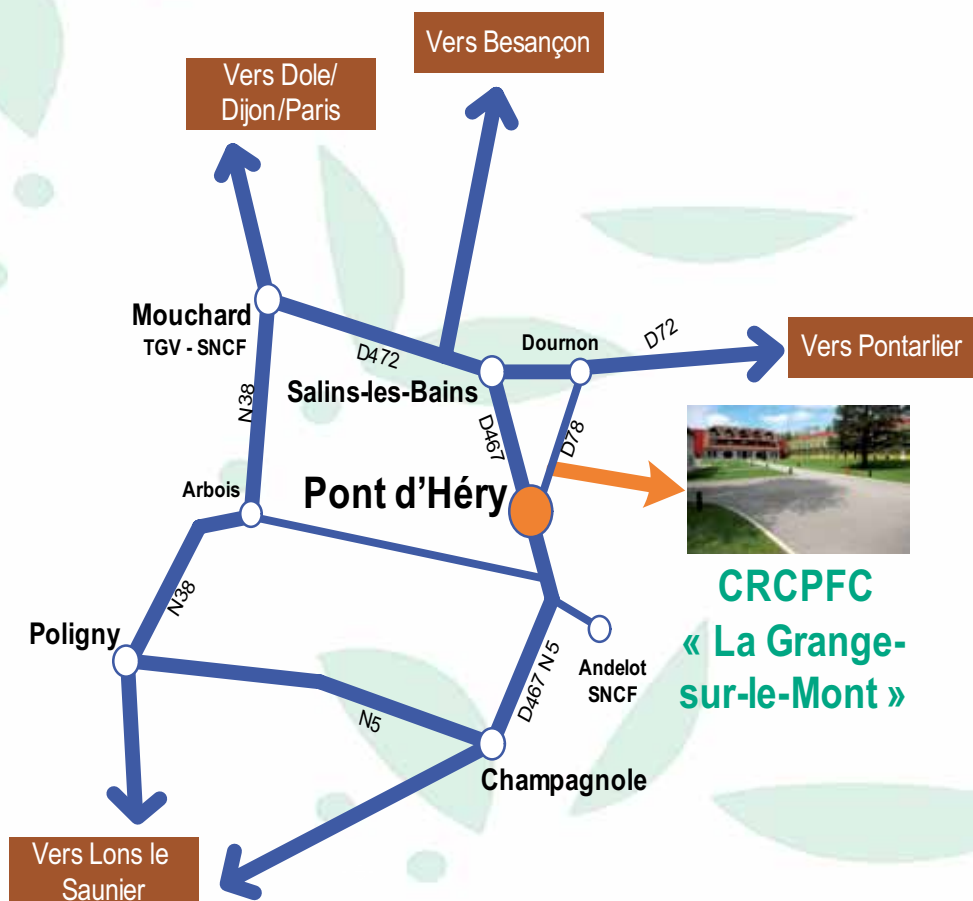


CRCP « Les Hauts de Chazal »,  
Franois

BP 104  
39110 Pont d'Héry  
Tél. 03 84 53 16 16  
Fax 03 84 53 16 14  
dir@crcpfc.fr  
www.fondation-arcenciel.fr

Établissement certifié avec  
recommandations par la Haute  
Autorité de Santé en janvier 2013

# Plan d'accès



# Sommaire

Message de bienvenue	4
Présentation de la Fondation Arc-en-Ciel	5
Historique du CRCPFC	6

## Informations générales et formalités administratives

Présentation du CRCPFC	7
Avant votre séjour	8
Tarifs	9
Accueil	10
Vos interlocuteurs	11
Votre réadaptation	12
Lutte contre les infections nosocomiales	13
Restauration	14
Les services à votre disposition	15
Votre sortie	18
Quelques règles à respecter	19
Consignes de sécurité	20
Le tabac	21
Plan des bâtiments	22

<b>Vos droits</b>	24
-------------------	----

<b>Annexes</b>	28
----------------	----

## **Bienvenue**

---

Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue au Centre de Réadaptation Cardologique et Pneumologique de Franche-Comté.

Le Centre est géré par la Fondation Arc-en-Ciel, reconnue d'utilité publique, créée en 1981. C'est un établissement à but non lucratif.



Le président du Conseil d'Administration est Monsieur Jean-Patrice Peugeot



Le directeur général de la Fondation Arc-en-Ciel est Monsieur Samuel Guinard



La direction de l'établissement est assurée par Monsieur François Marti

## **La Fondation Arc en Ciel**

---

Implantée dans les quatre départements de la Franche-Comté (Territoire de Belfort, Doubs, Jura et Haute-Saône), la Fondation Arc-en-Ciel gère des établissements de soins, d'accueil et de services à la personne.

Reconnue d'utilité publique, elle conduit une mission à but non lucratif, se positionnant en alternative et en complémentarité aux secteurs marchand et public.

Forte de sa tradition et de ses racines chrétiennes, elle reçoit et accueille toute personne dans son être et sa différence, afin de lui permettre de vivre pleinement sa dignité de femme ou d'homme.

Elle est habilitée à recevoir dons et legs qui lui permettent de développer son action.



**Fondation Arc-en-Ciel**  
**44A rue du Bois Bourgeois**  
**25200 Montbéliard**

**Tél. 03 81 31 23 30**  
**siege@fondation-arcenciel.fr**  
**www.fondation-arcenciel.fr**

## Historique du CRCPFC

- **1947** : l'Association de Lutte contre la Tuberculose dans l'Aéronautique (ALATA) ouvre un sanatorium pour les salariés de ce secteur d'activité sur le site du lieu-dit « La Grange-sur-le-Mont. »
- 
- **1968/1976** : reconversion progressive de l'établissement avec la création d'une section pour malades non tuberculeux atteints d'affections cardiaques ou pulmonaires. Création d'un service de court séjour.
  - **1999** : la Fondation Arc-en-Ciel prend le relais de l'ALATA.
  - **2000** : ouverture de deux unités d'hospitalisation de jour à Besançon et à Héricourt et transfert du service de court séjour au Centre Hospitalier de Champagnole.
  - **2004** : début des travaux de reconstruction de « La Grange-sur-le-Mont » et de l'unité d'Héricourt.
  - **2005** : l'unité d'hospitalisation de jour de Besançon devient le CRCP des Hauts de Chazal.
  - **2008** : fin des travaux à « La Grange-sur-le-Mont » et intégration de l'unité d'Héricourt dans de nouveaux locaux.
  - **2009** : le CRCP des Hauts de Chazal intègre ses nouveaux locaux sur la commune de Franois à la périphérie de Besançon.

## Présentation du CRCPFC

Le Centre de Réadaptation Cardiolgique et Pneumologique de Franche Comté accueille des personnes atteintes d'affections cardiaques et pulmonaires dont des personnes souffrant d'obésité sévère.

Sa capacité d'accueil est de :

- **96 lits en hospitalisation complète** à « La Grange-sur-le-Mont » à Pont d'Héry :
- **79 places en hospitalisation de jour** :
  - 40 places au CRCP des Hauts de Chazal à Franois
  - 35 places à l'unité d'Héricourt
  - 4 places à « La Grange-sur-le-Mont » à Pont d'Héry



Afin d'améliorer nos prestations, nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire de sortie annexé et de le glisser dans les boîtes aux lettres prévues à cet effet ou de le remettre à l'accueil.



# Avant votre séjour

## Modalités d'admission

### Depuis un établissement hospitalier

- un dossier de pré-admission
- un dossier médical complet

### Depuis le domicile

- un dossier médical complet
- la prise en charge administrative : attestation d'ouverture des droits

Afin de faciliter votre admission, pensez à prendre :

- votre carte d'identité
- votre carte vitale
- votre carte de mutuelle
- votre carnet de santé précisant vos allergies
- votre carte de groupe sanguin

Merci de signaler au plus tard lors de l'entretien d'admission si vous êtes porteur de Pacemaker ou de chambre implantable.

Les activités proposées demandent une tenue appropriée pour l'intérieur, l'extérieur et la balnéothérapie (chaussures de sport, survêtement ou short, maillot de bain).

Prévoyez suffisamment de vêtements personnels car l'établissement n'assure pas l'entretien du linge personnel.



# Tarifs

L'établissement propose des chambres doubles en régime commun et des chambres individuelles en régime particulier.



Les tarifs journaliers de prestations sont actuellement les suivants :

### Hospitalisation complète

Forfait hospitalier : 18 € par jour

Régime commun : 203,47 € par jour

Régime particulier : 238,47 € par jour

soit 35 € par jour pour une chambre particulière (à votre charge en cas de sortie autorisée le weekend)

### Accompagnant (en cas d'hospitalisation complète et de nécessité médicale)

Ticket repas : 11 € pour le déjeuner

10 € pour le dîner

### Hospitalisation de jour

161,52 € par jour

Tous les soins prescrits pendant votre séjour et en lien avec votre hospitalisation sont à la charge de l'établissement.

## Accueil

Vous serez accueilli(e) dans **un établissement entièrement rénové**, doté d'un plateau technique médical et de rééducation de pointe.

**Le cadre et le parc forestier** offrent de multiples possibilités

favorisant un reconditionnement à l'effort et un retour à l'autonomie dans des conditions optimales de sécurité.

**Lors de votre arrivée**, le personnel d'accueil établira votre dossier administratif. Il vous demandera une caution de 50 € pour le matériel mis à votre disposition pendant votre séjour (corset, boîte de médicaments, contrôleur d'accès...) ; elle vous sera restituée à votre sortie. Le personnel infirmier vous conduira à votre chambre et s'entretiendra avec vous pour établir un premier bilan de soins. Merci de lui signaler en particulier si vous avez un traitement médical en cours.

Il vous sera demandé de **désigner une « personne de confiance »**, différente des personnes à contacter en cas de problème (loi du 4 mars 2002 - voir page 25).

Nous nous efforcerons de répondre, tout au long de votre séjour, à vos questions médicales, administratives ou autres...

**Heures d'ouverture de l'accueil et du standard**  
du lundi au vendredi : 8 h 30 à 18 h  
le samedi : 9 h à 13 h et le dimanche : 13 h à 18 h



## Vos interlocuteurs

Le Centre de Réadaptation Cardiolgique et Pneumologique de Franche-Comté, placé sous l'autorité du directeur, comprend différentes équipes qui exercent des fonctions spécifiques et complémentaires :

- **une équipe médicale** composée de cinq spécialistes et d'un pharmacien
- **une équipe de soins** et de rééducation regroupant :
  - des services de soins infirmiers : cadres infirmiers, infirmiers et aides-soignants
  - un service de rééducation : cadre kinésithérapeute, kinésithérapeutes, ergothérapeute, professeurs d'éducation physique adaptée, diététiciennes
  - un service social : assistante sociale, psychologues
  - des personnels médico-techniques : pharmacie, laboratoire, radiologie, exploration fonctionnelle
  - une animatrice
- **des équipes hôtelières et de restauration**
- **des équipes logistiques et de gestion** : économat, maintenance, accueil-facturation
- **une équipe d'aumônerie** bénévole



## Votre réadaptation

Elle sera adaptée à vos possibilités en fonction de votre bilan médical : elle allie soins, rééducation physique et reconditionnement à l'effort, programme d'éducation et de prévention, soutien psychologique.



Elle a pour but de vous aider à reprendre confiance en vos capacités, à les développer, à acquérir les comportements bénéfiques à votre santé et **nécessite votre participation active pour une meilleure gestion de votre santé en lien avec votre projet.**

La durée moyenne de votre séjour est d'environ quatre semaines.

Afin de potentialiser le séjour des patients fumeurs, nous vous proposons un accompagnement au sevrage, vivement conseillé dans la prise en charge des pathologies cardio-respiratoires dont vous souffrez. En tout état de cause, **il est formellement interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement.**

### **Douleur**

Nous faisons tout notre possible pour prendre en charge vos souffrances physiques et psychiques.

L'ensemble du personnel soignant est sensibilisé à l'écoute de vos souffrances et à l'obtention de votre mieux être.

Des groupes de parole en présence d'une psychologue ont lieu chaque semaine.

## Lutte contre les infections nosocomiales

Les infections nosocomiales sont des infections contractées à l'hôpital. Leur fréquence et leur gravité peuvent être réduites de façon significative par la mise en oeuvre de mesures d'hygiène adaptées.



C'est pourquoi notre établissement a mis en place un dispositif de lutte contre les infections nosocomiales piloté par le **Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)** qui élabore un programme d'actions et de surveillance annuel.

Le tableau de bord de la lutte contre les infections nosocomiales et les scores associés sont disponibles sur demande à l'accueil.

Cette lutte nécessite la participation active des patients et des visiteurs. Le lavage des mains avant et après la visite est vivement recommandé. Des solutés hydroalcooliques sont à votre disposition à de multiples endroits de l'établissement. De plus, le personnel soignant vous demandera peut-être de porter une blouse ou un masque ou de limiter les visites.

Ces mesures sont prises dans votre intérêt : nous vous remercions donc de votre compréhension.



## Restauration

Dans le cadre de son projet thérapeutique le CRCPFC propose **une alimentation saine et équilibrée** qui tient compte à la fois de la valeur nutritionnelle et des recommandations scientifiques pour améliorer votre état de santé.



Les menus sont élaborés par un cuisinier et des diététiciennes et les repas sont préparés sur place par le chef cuisinier et son équipe.

Ils sont servis dans la salle de restaurant aux horaires suivants :

### **Petit déjeuner :**

entre 7 h 30 et 8 h 45

### **Déjeuner :**

entre 11 h 45 et 13 h 00

### **Dîner :**

entre 18 h 30 et 19 h 00

Si vous le souhaitez, vos rites alimentaires pourront être respectés. Dans ce cas, merci de le signaler à l'infirmier(ère).

Vous pourrez également rencontrer les diététiciennes individuellement ou au cours de séances d'information.

## Les services à votre disposition

**L'Amicale des pensionnaires** (association loi 1901) vous propose :

- la mise à disposition gratuite d'une télévision dans votre chambre ;
- une boutique-caféteria avec possibilité de consulter sur place deux quotidiens régionaux : le Progrès et l'Est républicain ;
- un prêt de radio portative, de jeux de société et de pétanque ;
- un salon de coiffure :
  - ouverture le lundi de 8h30 à 11h (coiffeuse diplômée)
  - inscription auprès de l'Amicale jusqu'au samedi précédent (renseignez-vous sur les tarifs) ;
- une clé d'accès à la laverie.

### **Horaires d'ouverture de l'Amicale :**

- du lundi au vendredi :
  - de 9 h à 12 h,
  - de 12 h 45 à 13 h 30
  - et de 15 h 30 à 18 h
- les weekends et jours fériés : de 13h15 à 18h



À votre sortie une carte de membre vous sera proposée pour un prix de 10 €.



### **Le service animation**

propose des activités manuelles, récréatives et culturelles qui favorisent les rencontres, les échanges et le partage de nouvelles expériences.



**La bibliothèque** est située au rez-de-chaussée de l'aile ouest. Des romans, des documentaires, des bandes dessinées et des livres en gros caractères sont à votre disposition gratuitement, en prêt ou en consultation sur place, durant les horaires d'ouverture : lundi et vendredi de 10h à 12h ; mardi et mercredi de 14h à 16h.

**L'équipe d'aumônerie** vous propose :

- une écoute attentive pour vous accompagner dans vos questionnements ;
- un lieu de prière interreligieux accessible 24h/24 (situé au deuxième étage du bâtiment « La Grange ») ;
- des célébrations tous les jeudis à 17h30.

Vous pouvez exprimer votre souhait d'une rencontre avec un membre de l'équipe d'aumônerie auprès du personnel qui transmettra.

**Les visites** sont autorisées de 12h à 20h30.

**L'hébergement d'un membre de votre famille** est possible sous certaines conditions. Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à l'accueil.

**Le téléphone** : chaque chambre dispose d'une ligne téléphonique avec un code personnel qui vous permet d'appeler et de recevoir vos appels directement entre 7 h et 22 h. Le prix d'accès est de 3 €. À votre sortie, vos communications privées vous seront facturées.

L'établissement étant équipé de matériel médical sensible, **l'utilisation des téléphones portables est interdite** à l'intérieur des bâtiments. Ils doivent donc être éteints à l'entrée.

**Le courrier** est distribué dans votre chambre pour les patients en soins de suite, dans votre casier pour les patients en réadaptation.

Vous pouvez déposer votre courrier extérieur à l'accueil jusqu'à jusqu'à 18 h du lundi au vendredi. La vente de timbres est assurée par l'Amicale.

**Dépôt d'argent et de valeurs** : par mesure de sécurité, nous vous conseillons de déposer, dès votre entrée, objets et valeurs au bureau d'accueil ; ils seront déposés dans un coffre et un reçu vous sera délivré.

Le CRCPFC ne saurait être tenu responsable de la disparition d'objets et valeurs qui ne lui auraient pas été confiés.

**Retrait d'argent** : un dépannage peut être assuré par l'accueil en fonction des disponibilités ; ce service est limité à 20 € par semaine contre remise d'un chèque.

## Votre sortie

La sortie est préparée avec vous-même mais aussi vos proches afin d'assurer votre retour à domicile dans de bonnes conditions.

En fonction de votre état de santé à la sortie, le médecin détermine le mode de transport le plus approprié.

Le jour de votre sortie, l'infirmier(ère) vous remettra votre ordonnance de sortie, votre arrêt de travail et votre bon de transport.

Le personnel d'accueil vous remettra :

- un bulletin de situation
- une note de vos frais téléphoniques
- une facture de votre forfait journalier et le supplément de la chambre particulière (en cas de non accord de prise en charge par votre mutuelle).

N'oubliez pas de lui remettre votre contrôleur d'accès (pour les patients hospitalisés dans le service de réadaptation) ; votre caution vous sera alors restituée.



## Autorisations de sortie

Vous êtes hospitalisé(e) dans un établissement de soins pour une durée moyenne de quatre semaines.

Vos soins nécessitent une surveillance médicale indispensable à votre sécurité et à votre rétablissement, **c'est pourquoi les sorties le week-end sont exceptionnelles** (au maximum du vendredi 16h30 au dimanche 20h).

Elles doivent donc être justifiées et faire l'objet d'une autorisation temporaire de sortie, signée par le directeur sur avis médical **au plus tard le jeudi précédent la sortie.**

## Quelques règles à respecter

Tout patient accueilli au CRCPFC a des droits mais aussi **des devoirs**. L'établissement a pour mission de vous offrir des soins d'excellente qualité et l'ensemble du personnel s'y emploie. Cela nécessite aussi, de votre part, le respect des consignes édictées au fil de ce livret et/ou mentionnées ci-dessous.

### **Il est formellement interdit**

- de fumer dans l'enceinte de l'établissement et dans un périmètre de 100m autour des bâtiments
- d'apporter ou de vous faire apporter des boissons alcoolisées
- de vous faire remettre des vivres et boissons
- **de consommer des médicaments personnels sans autorisation d'un médecin de l'établissement**
- d'introduire des animaux dans l'enceinte de l'établissement.

### **Nous vous remercions de respecter :**

- les locaux et le matériel, outils essentiels pour les soins prodigués
- les consignes de sécurité (cf. la page suivante)
- le calme : éviter les conversations bruyantes, user avec discrétion des télévisions, notamment entre 22h et 7h
- votre entourage (être courtois avec les autres patients, les visiteurs et le personnel...) et d'adopter une tenue correcte en toute circonstance
- le fonctionnement des services : vous pouvez librement sortir de votre chambre dès lors qu'aucun soin ou examen n'est prévu **et il convient d'en informer le service**
- les consignes relatives à l'hygiène (cf. p. 13).

Nous vous rappelons que les téléphones portables doivent être maintenus en position « arrêt » (risques de perturbations des dispositifs médicaux)

**Le respect de ces consignes conditionne la qualité du service rendu.**



## Consignes de sécurité

### En cas d'incendie dans votre chambre



Si vous pouvez vous déplacer, quittez votre chambre, refermez la porte et prévenez le personnel de l'étage



Si vous ne pouvez pas vous déplacer, donnez l'alarme en utilisant l'appel-malade et baissez-vous en attendant l'arrivée du personnel

### En cas d'incendie hors de votre chambre



Si la fumée rend la sortie impraticable, restez dans votre chambre et utilisez l'appel-malade pour signaler votre présence



Si vous pouvez vous déplacer, fermez fenêtres et portes. Calfeutrez et arrosez votre porte



Manifestez votre présence à la fenêtre en attendant les secours

- Toutes les consignes de sécurité sont affichées dans les couloirs et dans les chambres.
- Ne détériorez pas les dispositifs de sécurité.
- Ne garez pas votre véhicule devant les bouches à incendie, sur les regards.
- En cas de confrontation avec un sinistre gardez toujours votre sang-froid.

## Le tabac

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, il est interdit de fumer dans les établissements accueillant du public.

Le CRCPFC a été amené à prendre les dispositions suivantes :

- interdiction totale de fumer dans les locaux fermés ou simplement couverts (hall, couloir, sous-sol, balcons etc.)
- tolérance dans les espaces ouverts situés dans l'enceinte de l'établissement mais à plus de 100m des bâtiments.

### Il est strictement interdit de fumer dans les chambres

En contrevenant à cette règle, vous risquez de compromettre votre sécurité et celle des autres patients et du personnel. Votre responsabilité personnelle pourra être engagée en cas de sinistre.



### Aide au sevrage

Si vous rencontrez des problèmes de dépendance au tabac, demandez à bénéficier d'une consultation sur rendez-vous auprès d'un médecin tabacologue et/ou des infirmiers(ères) formé(e)s à la tabacologie.



# Plan des bâtiments



# Vos droits

- Accès au dossier médical
- Accès aux résultats de la certification
- Les directives anticipées
- La personne de confiance
- Les plaintes et réclamations
- La liste des membres de la CRU

## Accès au dossier médical

Selon l'article L1111-7 de la loi du 4 mars 2002, « toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé. Elle peut accéder à ces informations directement ou par l'intermédiaire d'un médecin qu'elle désigne.

Toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé, sur les traitements et les examens proposés, les conséquences, les risques en cas de refus. »

- La partie administrative du dossier peut être consultée sur demande adressée à la Direction.
- La partie médicale peut être fournie à votre médecin traitant sur demande écrite exprimée par lui au médecin-chef de l'Établissement.

Ces informations sont protégées par le secret médical.

## Accès aux résultats de la certification

Comme tous les établissements de santé, le CRCPFC est soumis à une évaluation de ses prises en charge par la Haute Autorité de la Santé.

La dernière visite (V2010) de la HAS a été effectuée en avril 2011 et l'intégralité de son rapport de certification de l'établissement est consultable sur son site internet à l'adresse suivante :

**[www.has-sante.fr/portail/jcms/c\\_259205/centre-de-readaptation-cardiologique-et-pneumologique-de-franche-comte](http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_259205/centre-de-readaptation-cardiologique-et-pneumologique-de-franche-comte)**

## Les directives anticipées

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical. Renouvelables tous les trois ans, elles peuvent être, dans l'intervalle, annulées ou modifiées à tout moment.

Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement : confiez-les lui ou signalez leur existence et indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées.

## La personne de confiance

Pendant votre séjour, vous pouvez désigner, par écrit, une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre.

Cette personne sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux.

Sachez que vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment.

## Les plaintes et réclamations

En cas de contestation ou de réclamation, vous avez la possibilité de prendre contact, selon la nature de votre réclamation, avec les responsables de service (médecins ou soignants), voire le directeur de l'établissement.

Si cette démarche n'aboutit pas à une solution amiable vous pouvez saisir la **Commission des Relations avec les usagers (CRU)** par l'intermédiaire d'Anne-Marie Prost, responsable infirmière des soins de réadaptation.

Cette commission est chargée de vous assister, d'instruire les demandes de réparation pour le préjudice dont vous vous estimez victime du fait de l'activité de l'établissement et de vous donner les explications que vous attendez en indiquant les voies de recours dont vous disposez.

Pour ce faire, vous devez adresser une demande écrite par lettre recommandée avec accusé de réception à la direction. Vous serez entendu(e) par la commission dans un délai de 10 jours maximum.

## Composition de la CRU

Composition		Nom/prénom, fonction
<b>Président</b>		François Marti, directeur
<b>Médiateur médical</b>	titulaire	Chantal Belot, médecin pneumologue
	suppléant	poste à pourvoir
<b>Médiateur non médical</b>	titulaire	Isabelle Gréa, assistante qualité
	suppléant	Pierrette Juhant, adjoint des cadres hospitaliers
<b>Représentant de la CSSI</b>	titulaire	Anne-Marie Prost, cadre de santé
	suppléant	poste à pourvoir
<b>Représentant des usagers</b>	titulaires	Jean Garnier, ARUCAH Michel Krucien, ARUCAH
	suppléants	postes à pourvoir

## Annexes

Charte du Patient Hospitalisé\*  
Engagement contre la douleur  
Protection juridique de majeurs protégés  
Informatique et libertés  
Plan annuel d'actions du CLIN  
Don d'organes et de tissus  
Établissements de la Fondation  
Les Associations

\* Le document intégral en plusieurs langues et en braille est accessible sur le site internet [www.sante-sports.gouv.fr/la-charte-de-la-personne-hospitalisee-des-droits-pour-tous.html](http://www.sante-sports.gouv.fr/la-charte-de-la-personne-hospitalisee-des-droits-pour-tous.html) Il peut être obtenu sans délai sur simple demande auprès du service d'accueil de l'établissement.



## **La Charte du Patient Hospitalisé**

Le CRCPFC s'est engagé à appliquer la Charte du Patient Hospitalisé, document établi par le Ministère de la Santé qui précise le droit des malades, dont les principes généraux sont rappelés ci-dessous (la version intégrale de la Charte est à votre disposition dans les infirmeries et à l'accueil) :

1. Le service public hospitalier est accessible à tous et en particulier aux personnes les plus démunies. Il est adapté aux personnes handicapées.
2. Les établissements de santé garantissent la qualité des traitements, des soins et de l'accueil. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur.
3. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. Le patient participe aux choix thérapeutiques qui le concernent.
4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient.
5. Un consentement spécifique est prévu notamment pour les patients participant à la recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
6. Le patient hospitalisé peut, à tout moment, quitter l'établissement sauf exceptions prévues par la loi, après avoir été informé des risques éventuels qu'il encourt.
7. La personne hospitalisée est traitée avec égard. Ses croyances sont respectées. Son intimité doit être préservée ainsi que sa tranquillité.
8. Le respect de la vie privée est garanti à tout patient hospitalisé ainsi que la confidentialité des informations personnelles, médicales et sociales qui le concernent.
9. Le patient a accès aux informations contenues dans son dossier notamment d'ordre médical par l'intermédiaire d'un praticien qu'il choisit librement.
10. Le patient hospitalisé exprime ses observations sur les soins et l'accueil et dispose du droit de demander réparation des préjudices qu'il estimerait avoir subis.

## **Engagement contre la douleur**

Les équipes médicales et soignantes s'engagent à prendre en charge votre douleur et à vous donner toutes les informations utiles.

La douleur n'est pas une fatalité : supporter la douleur ne permet pas de mieux lui résister ; les douleurs altèrent le confort et la qualité de vie, elles diminuent votre énergie et retentissent sur votre vie quotidienne. La prise en charge de la douleur est une préoccupation quotidienne des équipes soignantes mais son traitement n'est possible que si vous en parlez : n'hésitez pas à exprimer votre douleur. En l'évoquant vous aidez les médecins à mieux vous soulager en vous proposant les moyens les plus adaptés à votre cas après l'avoir évaluée.

## **Protection juridique de majeurs protégés**

Dans le cas où une altération des facultés mentales ou corporelles met une personne dans l'impossibilité de pourvoir seul à ses intérêts, des mesures de protection peuvent être mises en oeuvre conformément à la législation applicable pour la protection des incapables majeurs.

Sur demande de votre médecin ou de l'un de vos proches, le juge des tutelles décidera votre mise sous protection. Il existe différents types de protection (tutelle, curatelle) qui permettent de répondre à chaque situation.

## Informatique et libertés

Le Centre de Réadaptation Cardiologique et Pneumologique de Franche-Comté enregistrera des informations vous concernant sur ordinateur.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, garantit aux individus un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant.

Le patient a le droit de s'opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de données nominatives le concernant, dans des conditions fixées à l'article 26 de la loi du 6 janvier 1978 susvisée.

## Plan annuel du CLIN

L'établissement inscrit son action dans le cadre des objectifs du programme national 2009-2013 (disponible sur le site : [www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/programme-national-de-prevention-des-infections-nosocomiales-2009-2013.html](http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/programme-national-de-prevention-des-infections-nosocomiales-2009-2013.html)).

L'objectif prioritaire pour l'année 2013 est la promotion de l'hygiène des mains pour l'ensemble du personnel et des patients.

La progression des indicateurs spécifiques de la lutte contre les infections nosocomiales (LIN) montrera l'impact de cette action (voir affiche Qualité).

Le CRCPFC poursuit sa coopération inter-établissements.

## Dons d'organes et de tissus

La loi autorise les prélèvements d'organes sur toute personne majeure décédée n'ayant pas fait connaître de son vivant son opposition à un tel prélèvement.

Cependant, en cas de refus de prélèvements d'organes, les patients doivent au préalable faire enregistrer ce refus par le Registre national des Refus, tenu par l'Établissement Français de Greffes.

Votre famille ou vos proches pourront également témoigner de votre refus. Le CRCPFC n'est pas habilité à effectuer des prélèvements et des dons d'organes mais travaille en collaboration avec l'Établissement Français des Greffes.

## Établissements de la Fondation Arc-en-Ciel

- **Institut Perdrizet** - Giromagny, Belfort (90) et **Institut St-Nicolas** - Rougemont-le-Château, Essert, Belfort (90)  
Éducation spécialisée et d'enseignement professionnel adapté
- **La Maison Blanche et Arc-en-Ciel Services** - Beaucourt (90)  
Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et service d'aide à domicile
- **CRCPFC** - Pont d'Héry (39), Héricourt (70), Franois (25)  
Réadaptation cardiaque et réhabilitation pneumologique
- **Résidence Surleau** - Montbéliard (25)  
Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- **CRF Bretegnier** - Héricourt (70)  
Centre de réadaptation fonctionnelle
- **La Mosaïque** - Lure (70) Maison d'accueil spécialisée
- **Clinique Médicale Brugnon-Agache** - Beaujeu (70)  
Centre de soins de suite et de réadaptation
- **Direction générale et siège social** - Montbéliard (25)

# Les Associations

- Associations régionales de la Fédération Française de Cardiologie de Franche-Comté (Clubs Coeur et Santé) :  
**Arc les Gray** 03 84 65 35 82 - **Besançon** 03 81 82 19 24  
- **Dole** 03 84 82 14 69 - **Montbéliard/Belfort**  
03 81 91 01 34 - **Saint Claude** 03 84 45 17 76 - **Vesoul**  
03 84 75 06 09
- Association « Second Souffle Nord Franche-Comté » :  
03 84 46 56 99
- Association des Insuffisants Respiratoires de Franche-Comté : 03 81 52 51 25
- Promotion de l'Endurance Pour la Santé (PEPS) Besançon :  
06 32 07 40 65
- Réseau Gentiane (diabète en Franche-Comté) : 03 84 72 80 66
- Information services drogue, alcool, tabac : 113
- Aide à l'arrêt du tabac :
  - **Belfort** : Centre Hospitalier Général Pneumologie  
03 84 57 40 86
  - **Besançon** : Centre d'Alcoologie et Tabacologie  
03 81 81 03 57 ou Centre Hospitalier Universitaire  
Pneumologie 03 81 21 82 03
  - **Lons le Saunier** : Centre Hospitalier Général  
03 84 35 60 00 poste 1157 ou Passerelle 39  
03 84 24 66 83
  - **Montbéliard** : Centre Hospitalier Général  
03 81 91 61 61 poste 5307
  - **Morteau** : CDPA  
06 08 41 01 17
  - **Pontarlier** :  
- CDPA 03 81 39 30 33
  - **Vesoul** : Centre Hospitalier  
Général 03 84 96 60 77

CERTIFICATS  
**eQUILIBRE**

Notre établissement soutient une  
production d'énergie respectueuse  
de l'environnement

Fondation Arc-en-Ciel  
Service communication

3 juillet 2014